

session jusqu'à présent du droit d'accorder des licences ou dispenses pour mariage, d'exempter des dites publications ».

Quelles sont ces dispenses pour mariage?— nous les ignorons, mais nous comprenons que ce sont les dispenses levant ou écartant certains empêchements. Quels sont ces empêchements, — nous les ignorons. Mais encore ils diffèrent de ceux ci-dessus indiqués et ils restent soumis aux règles suivies dans les diverses églises.

Ces empêchements peuvent être multiples ou limités, mais quels qu'ils soient, ils sont reconnus par la loi, et voilà pourquoi l'article 127 ne peut être lu dans un sens restreint et limité.

JURISPRUDENCE

Nous aurions peut-être hésité à entrer sur un terrain légal que les circonstances ont rendu quelque peu brûlant, si nos vues et opinions n'étaient pas conformes à celles de nos devanciers dans la magistrature et de nos collègues actuels, et si elles n'étaient pas soutenues par une jurisprudence assez fondée qui n'avait pas été troublée jusqu'à tout dernièrement, et aussi par l'enseignement de pareille doctrine dans nos universités, à des élèves catholiques et protestants, par des professeurs compétents et dont quelques-uns ont joué un rôle important sur notre banc judiciaire.

Parmi les juges qui se sont prononcés dans le sens que nous avons adopté et suivant les conclusions que nous avons prises, se trouve surtout celui qui a le plus contribué à l'établissement de la jurisprudence sous le Code, ancien législateur et professeur, qui a une expérience judiciaire d'au-delà de cinquante et quelques années, et dont l'indépendance de caractère l'a mis au-dessus de tous préjugés nationaux et